



NUMÉRO	SUJET
55-2025	Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Stéphane Jayet

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A la suite du postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024, Région de Nyon envisage la réalisation d'un mandat d'étude afin d'élaborer une stratégie pour le développement d'un tourisme quatre saisons sur le massif de la Dôle. Il s'agit pour la Région et ses partenaires d'établir une stratégie formalisée et un programme d'actions clair, accompagnés d'un plan d'investissements, pour poursuivre la restructuration des installations de ski alpin et développer de nouvelles activités basées notamment sur le tourisme pédestre et à vélo, la découverte du patrimoine et l'éducation à l'environnement.

Le cahier des charges du mandat prévoit l'analyse de la situation actuelle du massif, l'élaboration d'une stratégie de diversification des activités touristiques et la définition des actions et mesures à mettre en œuvre.

A l'issue d'un appel d'offres sur invitation adressé à cinq bureaux d'étude, le mandat a été adjugé au bureau Relief pour un montant de CHF 115'234 TTC. Le présent préavis sollicite un financement de ce montant par le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT).

Contexte

Le postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024, intitulé « Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle » s'inscrivait dans la continuité du Préavis 43-2024 - *Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA.*

Les postulants et la postulante estimaient que le massif de la Dôle doit entrer dans une période de transition dès maintenant, compte tenu de l'impact des évolutions climatiques sur la pratique des sports d'hiver en moyenne altitude. Ils souhaitaient qu'une vision 4 saisons concrète soit développée et qu'un plan de développement et d'investissements soit élaboré.

Ils soulignaient l'intérêt de maintenir un pôle de loisirs sur le massif de la Dôle et estimaient que l'établissement d'un Master Plan 4 saisons est une nécessité pour atteindre un tel objectif.

Le Comité de direction a pris en compte ce postulat et une première partie de réponse est apportée à travers ce préavis.

Enjeux

Culminant à 1677 mètres d'altitude, le massif de la Dôle est un site emblématique de la région nyonnaise et du Jura vaudois. Il surplombe au sud-est les communes de la Côte vaudoise, le lac Léman et offre une vue imprenable sur les Alpes, dont le Mont-Blanc. Sur le plan touristique, le massif de la Dôle dispose d'une situation stratégique en tant que porte d'entrée sud du Jura suisse, à proximité d'un important bassin de population qui s'étend de Genève à Lausanne.

Alors que le tourisme sur le massif a longtemps reposé sur le ski alpin, les développements engagés depuis plusieurs années s'inscrivent dans la perspective d'un tourisme à l'année avec une volonté de diversifier les activités. Cette orientation doit permettre de prendre en compte les évolutions climatiques et leur impact sur les activités hivernales tout en adaptant l'offre touristique du massif aux nouvelles attentes et aspirations de la clientèle.

Pour ce faire, Région de Nyon souhaite établir une stratégie formalisée et un cadre d'actions clair pour un développement touristique à moyen/long terme du massif de la Dôle. La vision régionale repose sur une poursuite de la restructuration du domaine skiable associée à un développement de nouvelles activités douces, basées sur le tourisme pédestre et à vélo, la découverte du patrimoine et l'éducation à l'environnement. Dans cette vision, le nouveau bâtiment d'accueil des Dappes, le télésiège ainsi que le sommet de la Dôle constituent la colonne vertébrale des développements à venir qui s'inscrivent dans le cadre du positionnement régional en faveur du tourisme de nature.

La valorisation du sommet de la Dôle, avec les évolutions réglementaires que cela pourrait impliquer (révision éventuelle du PPA), constitue un enjeu spécifique du projet de mandat. Il s'agit d'étudier les possibilités d'une ouverture du télésiège de la Dôle en dehors de la période hivernale, et le cas échéant, les mesures à envisager pour une bonne gestion des flux et des impacts sur l'environnement.

La démarche s'inscrit en cohérence avec la nouvelle stratégie de développement régionale adoptée pour la période 2025/2029. Celle-ci encourage un développement régional économique et touristique de qualité et prévoit notamment le développement d'une offre touristique valorisant les atouts régionaux ainsi que la création de conditions cadres favorisant les synergies entre les acteurs locaux.

Enfin, la démarche vise le déploiement sur le massif de la Dôle d'un tourisme durable, qui participe à la qualité de vie de la population régionale et génère des retombées économiques pour les acteurs locaux. A travers une approche structurée, intégrant les différents enjeux présents sur le massif de la Dôle, il s'agit d'assurer la coordination entre les diverses activités touristiques et agricoles, la protection de l'environnement (le massif est classé à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels - IFP) et les questions de mobilité. Trop longtemps pensées séparément, ces spécificités liées au périmètre représentent des atouts complémentaires à valoriser.

Objet de l'action proposée

Au vu du contexte et des enjeux décrits ci-dessus, l'étude envisagée doit permettre, à partir d'une analyse de la situation actuelle, d'identifier les perspectives de développement touristique du massif de la Dôle avec un plan d'actions à l'horizon de 5 à 10 ans.

En tenant compte des évolutions et tendances du marché du tourisme en montagne, il s'agira d'identifier les mesures à envisager pour permettre une activité touristique pérenne sur le massif, valorisant les ressources naturelles tout en assurant leur préservation.

A partir d'une stratégie à établir dans le cadre de l'étude, celle-ci devra ensuite lister, par ordre de priorité, les actions à entreprendre particulièrement sur les plans suivants :

- Activités touristiques à développer et analyse de leur faisabilité (aménagement et équipement du massif, investissements à envisager, modèle d'affaires, etc.)
- Conditions de la restructuration et de l'adaptation des installations existantes
- Conditions de gestion et d'exploitation des activités et des équipements à prévoir
- Nouvelles mesures éventuelles à envisager pour assurer la protection de l'environnement et des sites naturels (équipement, signalétique, cadre réglementaire)
- Actions à mettre en œuvre pour permettre la conciliation des activités sur le massif (touristiques, agricoles, forestières, etc.)
- Adaptation et mise à jour éventuelle du Plan partiel d'affectation (PPA)
- Amélioration de l'accès au massif dans le cadre d'une mobilité durable
- Condition du développement qualitatif de l'hébergement touristique en périphérie du massif de la Dôle
- Organisation et gouvernance du massif et des activités à développer

Les analyses permettront d'apporter des éléments d'aide à la décision pour les partenaires locaux, régionaux et cantonaux. Elles intégreront éventuellement différents scénarios qui permettront d'orienter la stratégie en tenant compte d'une analyse de faisabilité à la fois sur les plans réglementaire, économique et financier.

Le mandat à réaliser s'appuiera sur les différentes études et documents déjà disponibles (rapport de conformité du PPA, étude d'impact environnementale de 2018, stratégie Saint-Cergue 2030+).

Le suivi du mandat sera assuré en relation étroite avec les quatre communes territoriales directement concernées : Chésorex, Gingins, La Rippe et Saint-Cergue. Celles-ci participeront au Comité de pilotage qui assurera le suivi du mandat.

Enfin, le déroulement de l'étude permettra d'associer les actrices et acteurs concernés issus des milieux institutionnels mais également des domaines du tourisme, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du sport et des transports.

Contenu prédéfini de l'étude

Analyse de la situation touristique du massif de la Dôle

Ce volet de l'étude comprendra notamment :

- Etat des lieux et analyse du site dans ses différentes composantes (environnement, paysages, patrimoine, équipements sportifs et de loisirs, foncier/urbanisme, etc.)
- Evaluation de l'offre touristique (positionnement, qualité, attractivité, projets etc.), de la demande (actuelle et potentielle), de l'organisation (gouvernance, efficacité du marketing et de la commercialisation, etc.)

- Prise en compte de la dynamique locale de développement touristique, du contexte politique, économique et social, etc.
- Analyse des enjeux environnementaux sur le massif ainsi que du cadre réglementaire actuel (notamment PPA) et ses possibilités d'évolution
- Diagnostic dynamique (état présent, perspectives) au vu des atouts et faiblesses, ainsi que des opportunités et des menaces

Elaboration d'une stratégie de développement touristique quatre saisons

- En cohérence avec les caractéristiques du territoire d'étude et les évolutions du marché du tourisme, définition des axes stratégiques pour un développement touristique quatre saisons du massif de la Dôle
- Identification des éléments de positionnement touristique, définition des cibles de clientèle à privilégier et des thématiques à valoriser et développer
- En fonction du positionnement, identification des orientations stratégiques en termes d'activités à développer, d'évolution et d'adaptation de l'offre touristique actuelle. Les axes de développement rechercheront particulièrement la valorisation de la richesse naturelle et patrimoniale du massif et leur préservation.
- Analyse des implications des choix stratégiques en termes :
 - d'aménagement et d'équipement du massif
 - de financement et d'exploitation
 - d'organisation et de gouvernance touristique et environnementale
 - de desserte du massif depuis ses différents points d'entrée
 - etc.
- Prise en compte des impératifs environnementaux et de la conciliation des usages
- Adaptation éventuelle du cadre réglementaire à envisager
- Propositions de différentes variantes et scénarios éventuels, avec leurs implications en termes d'aménagement, d'investissement, d'exploitation, etc.

Identification des mesures à mettre en œuvre

Élaboration d'un plan d'actions détaillé, décrivant et hiérarchisant les actions projetées, à l'horizon de cinq à dix ans. Chaque mesure sera présentée sous forme de fiche d'action qui comprendra :

- Un descriptif détaillé de l'action et de ses objectifs
- Un responsable de sa mise en œuvre
- La liste des acteurs à associer
- Un délai et un calendrier
- Un budget prévisionnel (investissement et fonctionnement)
- Un outil d'évaluation de l'action
- Un repérage des sources de financement possibles
- Des modalités d'évaluation globale de la stratégie

Procédure d'appel d'offres

Une procédure d'appel d'offres sur invitation a été lancée par Région de Nyon pour la réalisation de ce mandat. Cinq bureaux ont été invités dans le cadre de cette procédure et quatre d'entre eux ont déposé une offre. Le bureau Relief, basé à Aigle, a été retenu à l'issue de cette consultation, avec une offre dont le prix est fixé à **CHF 115'234 TTC**.

Financement

Le financement est sollicité dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT). Un soutien cantonal est envisagé à hauteur de minimum 50% du coût dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Ce soutien pourrait atteindre 70% si les autorités cantonales acceptent de mobiliser la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour ce dossier mais, parmi les quatre communes territoriales, seule la Commune de Saint-Cergue figure dans le périmètre NPR.

Le reste à charge pour la Région s'élèverait à **CHF 57'617** dans le cas d'un soutien cantonal à hauteur de 50% et **CHF 34'570** dans le cas d'un soutien cantonal à hauteur de 70%. Le montant final du soutien LADE/NPR viendrait en déduction du montant à mobiliser dans le cadre du FRAT.

Calendrier prévisionnel

Octobre 2025	Préavis au Conseil intercommunal
Novembre 2025 à janvier 2026	Elaboration du diagnostic
Février à mai 2026	Définition de la stratégie
Juin à août 2026	Elaboration du plan d'action

Communication

Bénéfices pour la Région et les communes	Ce mandat d'étude doit permettre de disposer d'une stratégie et d'un plan d'action à moyen/long terme pour le développement touristique du Massif de la Dôle. Il s'agit également de disposer d'un cadre clair et pérenne pour décider des mesures d'accompagnement et de financement liées à la restructuration du domaine skiable et au développement touristique quatre saisons du Massif de la Dôle. Pour ce faire, le mandat prévoit d'associer étroitement les partenaires publics et privés concernés, notamment les communes du périmètre d'étude mais également les acteurs et actrices des milieux du sport, du tourisme, de l'environnement, de l'agriculture, des transports, etc.
Bénéfices pour les habitant-es	Le massif de la Dôle constitue un site emblématique du district de Nyon et du Jura vaudois. Pour les habitant-es de la région, il constitue un site naturel de grande qualité permettant la découverte et la pratique de différentes activités sportives, de loisirs et de découverte tout au long de l'année. Le projet doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et visiteuses et développer l'offre d'activités notamment dans les domaines du tourisme pédestre et à vélo, des activités d'éducation à l'environnement et de découverte du patrimoine.

Conclusion

Le massif de la Dôle bénéficie d'une situation particulièrement avantageuse au cœur du Jura vaudois et à proximité d'un important bassin de population. Présentant un environnement naturel de grande valeur, et soumis à une forte pression touristique, le développement de ce massif nécessite une approche qualitative et structurée prenant en compte les différentes activités qu'il accueille (touristiques, agricoles, forestières), ainsi que les aspects de protection des milieux naturels.

Les évolutions climatiques amènent les acteurs locaux à repenser les conditions de l'activité touristique sur le massif avec le besoin impératif de faire évoluer un modèle d'affaires qui repose encore essentiellement sur le ski alpin. Si des actions ont déjà été entreprises en ce sens, la démarche se doit désormais d'être consolidée et approfondie avec une vision claire et formalisée à moyen/long termes ainsi qu'un plan d'action concret.

Pour ce faire, le Comité de direction de Région de Nyon sollicite les fonds au Conseil intercommunal pour confier un mandat d'étude au bureau Relief, choisi à l'issue d'une procédure d'appel d'offres sur invitation. Ce mandat doit permettre d'établir un diagnostic précis de la situation actuelle du massif puis d'élaborer une stratégie pour le développement d'un tourisme quatre saisons, ainsi que les mesures à mettre en œuvre.

La démarche envisagée permet d'apporter une réponse au postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024.

Annexes

- Cahier des charges du mandat
- Offre retenue (bureau Relief)

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 55-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 115'234,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- prend acte de la réponse apportée par le Comité de direction de Région de Nyon au postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024.
- décide d'accorder, dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme, le crédit de CHF 115'234 en faveur de la réalisation d'un mandat d'étude pour l'élaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle,
- d'imputer le montant total de CHF 115'234 sur le compte des soutiens ponctuels par le FRAT.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 17 juillet 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général